

Contact :

Julie Alseda
01 56 79 20 45
alseda@cnsd.fr

16 avril 2013

L'Unocam souhaite-t-elle réellement devenir un partenaire conventionnel ?

De par la loi, l'Unocam a sa place dans la négociation conventionnelle dentaire, aujourd'hui tripartite. Or cet organisme, composé de trois familles aux intérêts contradictoires ne fait pas la preuve de sa capacité et de sa volonté de jouer le jeu conventionnel.

Le 16 février, dans le cadre de la négociation de l'avenant n°3 de la Convention dentaire, un point d'étape a été signé entre l'Unocam, l'Unocam, la CNSD et la FSDL. Ce point d'étape acte entre autres, la rédaction bipartite d'une charte de bonnes pratiques pour organiser les relations entre les chirurgiens-dentistes et les organismes d'assurance complémentaire. Une date limite avait été fixée au 15 avril 2013.

Dans cette charte, les chirurgiens-dentistes souhaitent notamment garantir le droit fondamental des patients à choisir leur professionnel de santé, la discussion de la PPL Le Roux ayant mis en évidence les dérives des réseaux de soins fermés constitués par certaines plates-formes assurantielles. D'ailleurs les députés ont introduit dans le projet de texte de loi : l'absence de clause d'exclusivité et l'existence de critères objectifs, transparents et non discriminatoires dans les contrats.

Or, ce n'est que 10 jours avant la date limite convenue que l'Unocam, après avoir fait traîner la discussion, a présenté un projet de rédaction de charte.

La CNSD a logiquement proposé ses modifications, mais l'ampleur de celles-ci a conduit l'Unocam à annuler au dernier moment sa participation à la réunion tripartite prévue le 12 avril 2013. L'Unocam, la FSDL et la CNSD, mises devant le fait accompli, n'ont pu que constater et regretter cette dérobade.

Le parlement, en répondant favorablement à la demande de l'Unocam de participer à la négociation dentaire en raison de sa place de payeur majoritaire, n'imaginait certainement pas que l'Unocam n'utiliserait que son pouvoir de blocage pour obtenir ce qui l'intéresse, sans devenir un partenaire conventionnel à part entière.

La CNSD souhaite sincèrement poursuivre le dialogue avec l'Unocam et aboutir à un accord réellement engageant.

La balle est maintenant dans le camp de l'Unocam : à elle de prouver que sa structure composite n'est pas un obstacle réhibitoire à un véritable engagement conventionnel.